



Paris, le 17 juin 2013

Lettre ouverte

Retraite : la réforme doit restaurer la confiance

La future réforme des retraites passera-t-elle encore à côté de l'opportunité de retisser un lien entre les français et leur système de retraite ?

Depuis plus de 20 ans, les français entendent dire que leurs régimes de retraite vont s'effondrer et que leurs enfants ne sont pas sûrs de bénéficier à leur tour d'une pension. Depuis plus de 20 ans, les réformes succèdent aux réformes. Après chacune d'elle, le Gouvernement en place annonce que le problème est résolu. Mais depuis plus de 20 ans, il ne faut pas attendre longtemps pour qu'une nouvelle réforme soit annoncée.

Non seulement nous n'arrivons pas à résoudre la question de l'équilibre financier, mais pire, nous effritons la confiance de nos concitoyens dans l'avenir de l'assurance vieillesse.

La réforme de 2013 doit prendre le chemin inverse des précédentes réformes : elle doit s'inscrire dans le long terme pour s'attacher à redonner de la confiance. La confiance est indissociable de la visibilité quant à l'avenir. Il faut cesser de changer les règles tous les 2 ans dans un sens puis dans l'autre et inversement. Il faut donner de la stabilité au système par la définition de règles justes et équitables.

Pour atteindre ce but, la FNSEA demandera, lors de la Conférence sociale, une réforme qui modifie les modes de calcul des pensions et qui engage une convergence entre tous les régimes. C'est sur ces bases que nous consoliderons notre modèle de retraite par répartition.

Première priorité, l'assurance vieillesse doit assurer un minimum pour vivre à tous les retraités qui ont cotisé une carrière complète. Ce minimum, forfaitaire, doit être le même pour tous, que l'on soit agriculteur, cheminot ou salarié de l'industrie... Il doit être l'expression de la solidarité nationale. A ce titre, son financement doit être assuré par la fiscalité (TVA ou CSG)... afin de diversifier les ressources de la branche vieillesse et par là même de réduire son exposition à la conjoncture économique (la masse salariale sur laquelle sont assises les cotisations sociales est en effet très impactée par la variation de la conjoncture). Bien évidemment, ce minimum sera proratisé en cas de carrière incomplète.

Ce socle de base est une pièce essentielle pour redonner de la confiance. L'Etat assurera un minimum à la retraite à tous ceux qui ont cotisé durant leur carrière !

Deuxième priorité, le caractère contributif doit être réaffirmé. Le montant de la pension doit dépendre du montant de la cotisation assise sur les revenus d'activité. Au-dessus du socle de base commun à tous, doit donc s'ajouter une pension individuelle basée sur le niveau de contribution de chacun. Un régime par points nous semble le plus efficace. Il présente l'intérêt pour les assurés de connaître, chaque année, le montant de retraite constituée. Il offre des outils de pilotage simples à mettre en œuvre.

Troisième priorité, restaurer l'équité dans le mode de calcul des retraites. Il devient impossible de justifier de différences de traitement à ce point considérable entre citoyens du seul fait de leur parcours professionnel. Les arguments qui ont prévalu il y a 70 ans n'ont plus cours. Un mouvement de convergence est absolument nécessaire pour préserver le pacte social français. Nous devons ainsi harmoniser le mode de calcul de la pension. Certains voient aujourd'hui leur retraite calculée sur la totalité de leur carrière, d'autres sur les 25 meilleurs années, d'autres encore sur les 6 dernières mois et certains même, sur le dernier mois ! L'âge de départ doit également être harmonisé pour tous les français, de même que la durée d'activité nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein.

La question des cotisations doit également être revue. Souvent, ceux qui refusent tout mouvement arguent que les assiettes de cotisations entre les salariés du privé et les salariés des fonctions publiques sont trop éloignées pour les comparer. C'est pourquoi, il faut ouvrir de toute urgence un chantier de convergence des règles de détermination de l'assiette, mais aussi des cotisations, afin de stopper la suspicion. Ce chantier n'a rien d'impossible. Il suffit d'avoir l'ambition de remettre à plat des règles obsolètes.

C'est en respectant ces priorités que nous restaurerons la confiance des français dans leur retraite. En les rassurant sur leur futur niveau de vie après leur activité professionnelle. En les assurant du caractère contributif du régime. En leur garantissant une équité entre tous sous régimes à plusieurs vitesses.

Ce chantier lancé, les mesures de pilotage des paramètres garantissant l'équilibre financier, qui sont nécessaires et urgents, seront d'autant mieux comprises.

Jean-Bernard Bayard
Vice Président de la FNSEA